



**ACCORD-CADRE NATIONAL
D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
POUR LES BRANCHES DU COMMERCE**

EDEC ECO PROSPECTIVE COMMERCE 2020-2022

Entre :

L'Etat,

Et :

Les représentants des branches professionnelles suivantes :

- **Bricolage**
 - Présidente Mme Chrystelle DERRIEN
 - Vice-Président M. Bertrand DECEUNINCK
- **Commerce à distance**
 - Président M. Philippe VANHOENACKER
 - Vice-Président M. Alexandre ROMI
- **Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)**
 - Président M. Jacques CREYSSEL, Délégué Général FCD
 - Vice-Président
- **Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie**
 - Présidente Mme Judith DONNEDIEU
 - Vice-Présidente Mme Christelle CAMIER
- **Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers**
 - Présidente Mme Christel TEYSSEDE
 - Vice-Président M. Didier PIEUX
- **Commerce succursaliste de la chaussure**
 - Président M. Denis PERRICHON
 - Vice-Président M. Christian SIBSON
- **Commerce succursaliste de l'habillement**
 - Président M. Samuel LE METAYER
 - Vice-Président M. Akim HELITIME
- **Commerces de Détail Non Alimentaires**
 - Président M. Claude CUNY
 - Vice-Président M. Patrice VERET



- **Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager**
 - Présidente Mme Jeanine LAVILLE
 - Vice-Présidente Mme Marie-Anne FRANCERIES
- **Coopératives de consommateurs**
 - Président M. David SAGIT
 - Vice-Président Mme Laurence GILLET
- **Entreprises de la distribution en chaussures, jouets, textiles et mercerie**
 - Président M. Jean-Marie ARGENCE
 - Vice-Présidente Mme Anne HERY
- **Entreprises de la filière sports-loisirs**
 - Président M. Frédéric TUECH
 - Vice-Présidente Mme Candice LEBETTRE
- **Grands Magasins et Magasins Populaires**
 - Présidente Mme Christine DEKERCK ADT
 - Vice-Président M. Christophe FOURNIER
- **Import-Export**
 - Président M. Joël CHIARONI
 - Vice-Présidente Mme Sarah MATTEI
- **Jardineries et graineteries**
 - Présidente Mme Pascale MENDY
 - Vice-Président
- **Négoce de l'ameublement**
 - Président M. Denis GRAVELEINE
 - Vice-Président M. Didier PIENNE
- **Optique-lunetterie de détail**
 - Président M. Patrick BOLLE
 - Vice-Président M. Arnaud LAFROGNE
- **Papeterie et fournitures informatiques**
 - Président M. Bernard AUGE
 - Vice-Président M. Georges GERARD
- **Professions de la photographie**
 - Président M. Philippe PAILLAT
 - Vice-Président



Et :

L'Opcommerce, OPCO du Commerce,
Madame Chrystelle DERRIEN, Présidente du Conseil d'Administration
Madame Marie-Hélène MIMÉAU, Vice-Présidente du Conseil d'Administration
En qualité d'Organisme relais,

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu les articles L. 5121-1, L. 5121-2, D. 5121-1 et D. 5121-3 du code du travail relatif aux engagements de développement de l'emploi et des compétences,

Vu les articles L. 5121-3 et D. 5121-4 à D. 5121-13 du code du travail relatifs à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Vu la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1er avril 2011, relative à la démarche d'appui aux mutations économiques,

Vu l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle,

Vu l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors,

Vu l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail,

Vu l'accord interprofessionnel du 19 juin 2013 sur la qualité de vie au travail,

Vu l'accord national interprofessionnel du 22 février 2018 pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Il est convenu ce qui suit :





I. EXPOSE DES MOTIFS

Les enjeux pour l'Etat

Les transformations profondes que connaît l'économie impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations du travail.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute, sous l'effet des évolutions technologiques, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

La transition numérique et la transition environnementale, deux enjeux majeurs pour l'entreprise, influencent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Enfin, le changement inédit dans la relation au travail et au salariat implique un essor des mobilités professionnelles au même titre qu'un développement accru des nouvelles formes d'emploi. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place du diplôme et plus généralement des certifications professionnelles, dans un contexte où la formation initiale reste la référence absolue pour le choix et la construction de l'ensemble de sa carrière professionnelle et fait du diplôme un incontournable pour l'insertion professionnelle. Au regard de l'ensemble de ce contexte, il est primordial de renforcer l'effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine des évolutions des métiers et des compétences dans un objectif d'accompagnement. Ces études devront permettre d'identifier les passerelles et évolutions de compétences par une décomposition efficace des métiers. L'ensemble de ces actions devra de toute évidence mobiliser les représentants des filières économiques (branches et entreprises) afin d'anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

C'est pourquoi l'Etat a lancé, auprès des branches professionnelles, un appel à projets « Soutien aux démarches prospectives compétences » dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences 2018-2022. L'Etat par l'intermédiaire de ce dispositif souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérée de notre économie. Dans ce sens, le PIC, fort d'un investissement de près de 15 milliards d'euros, s'inscrit dans une démarche avec trois objectifs : favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, développer des outils plus performants et innovants, déployer une nouvelle plateforme du Compte personnel de formation (CPF).

Dans un contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation et où les attentes des employeurs changent de nature, l'approche par les compétences doit permettre aux jeunes et à la population active, de mieux s'orienter et de développer des compétences. Cette approche doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter à travers une offre d'emploi plus flexible.

L'État a un rôle central à jouer, dans un rôle d'impulsion mais il n'est pas seul : les branches et les entreprises ont un rôle majeur.

Ainsi, le plan d'action proposé dans le cadre de l'EDEC doit contribuer à nourrir le dialogue social des branches professionnelles et des entreprises.

Par ailleurs, il s'agit pour l'Etat de favoriser le lien entre les entreprises en favorisant la mutualisation et les actions collectives. A ce titre, il est important que les plus petites entreprises puissent s'approprier les outils développés dans le présent Accord-cadre. Des entreprises « ambadrices » seront ainsi recherchées.

Les enjeux de la filière commerce

L'essor du numérique a ouvert le champ de vision du consommateur à 360°. En 15 ans, son comportement d'achat a évolué : il est au centre, il est dans l'instant, il fait la Loi.

Porté par les évolutions numériques et les comportements des consommateurs, le secteur du commerce est en mutation constante. Le e-commerce a eu pour conséquence un élargissement de la concurrence. Pour rester compétitifs, les commerces ont adopté des stratégies cross-canal offrant un maximum de choix et de services à leurs clients.

Le consommateur, étourdi par une course folle à la consommation renforcée par le digital, semble atteindre un âge de raison et s'interroge sur son comportement. Il est quête de sens... Il a pris conscience de l'état de la planète et veut être acteur du changement. Il souhaite réduire son empreinte carbone, manger bio pour préserver sa santé... il souhaite changer le monde !

Le numérique est partout et plus il progresse, plus les besoins en débit augmentent, plus la facture énergétique associée s'alourdit. Il est dans une phase de transition : il se développe par la croissance de ses usages et se substitue progressivement au modèle industriel carboné. La période pendant laquelle le numérique remplace progressivement le modèle industriel carboné, cumule les impacts environnementaux des deux mondes (carboné et numérique).

La transformation digitale est un mouvement incontournable de l'évolution de la société et a des conséquences sur les modes d'organisation du travail, les compétences attendues des salariés, les métiers, les relations au sein de l'entreprise, l'écologie...

Dans ce contexte de transformation numérique, le secteur du Commerce connaît une profonde révolution, impacté par des ruptures économiques, sociales et sociétales en lien avec l'écologie, qui bouleversent ses modes de fonctionnement.

1. Les axes de mutation

Depuis quelques années, porté par les évolutions numériques impactant les technologies à disposition mais également les comportements et attentes des consommateurs, le secteur du Commerce est en mutation constante.

Cette mutation ne se résume pas à l'adoption d'outils et de technologies, à la dématérialisation des processus, mais remet également en question les organisations et leur fonctionnement, les métiers, les modes de travail et de collaboration entre les services.

Le rôle du digital est devenu central tant pour l'expérience client que dans la vie de l'entreprise.

1.1. Evolution technologiques

Plusieurs évolutions technologiques révolutionnent le commerce avec pour objectif de mieux répondre aux attentes des clients en apportant une réponse personnalisée :

- Le développement du e-commerce

Qui a pour conséquence l'élargissement de la concurrence, invitant les commerces à adopter des stratégies 'multicanal', offrant de nombreux choix et services à leurs clients.

- La numérisation des données

La Data est un enjeu majeur pour les commerçants. Collectée elle ouvre des voies nouvelles en matière de marketing ou de services associés au paiement...

- L'intelligence artificielle et la robotisation

Les progrès dans ces domaines sont susceptibles d'avoir un impact fort sur les métiers et modifient les organisations. Les e-commerçants s'appuient de plus en plus sur des agents conversationnels, programmes informatiques capables de simuler une conversation avec un ou plusieurs clients par échange vocal ou textuel.

- Un paiement révolutionné

Favoriser la fluidité du paiement par mobile ou autre moyen comme le 'paiement invisible' qui permet de payer par reconnaissance vocale.

1.2. Evolution sociétale

Les entreprises du commerce ont pris conscience de leur responsabilité vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société et notamment au niveau écologique. En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, elles peuvent contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Dans un monde connecté, favorisant la transparence, elles tendent à assumer leur responsabilité sociale, en respectant la législation et en allant au-delà. Pour ce faire, elles engagent, en collaboration étroite avec leurs partenaires, clients, experts... un processus destiné à intégrer les préoccupations sociétales, environnementale, éthique, de droits de l'Homme et du consommateur, dans les activités commerciales et la stratégie de base.

1.3. Evolution du comportement et des attentes des consommateurs

Hyper connecté, le consommateur, révolutionné par le numérique, à lui-même révolutionné le commerce. Dans ce contexte, et au-delà du prix qui reste un critère majeur, des priorités nouvelles apparaissent :

- La recherche croissante de la qualité et d'un achat responsable

C'est notamment le cas dans le domaine alimentaire. Au premier semestre 2016, les marques de bio, sans gluten... ont ainsi représenté 75 % de la croissance des ventes de produits de grande consommation. Cela se traduit également par la consommation locale

ou l'attrait du made in France pour les produits manufacturés, qui permet au consommateur d'avoir accès à une meilleure traçabilité, voire de faire un geste citoyen.

Le consommateur est sensibilisé aux questions sociales et environnementales et ceci se ressent au travers de ses choix d'achats. Il attend du commerce qu'il exerce ses responsabilités sociales et sociétales, et exige des résultats, tant en ce qui concerne l'offre de produits à moindre impact que la gestion durable de l'activité. Il en devient aussi progressivement acteur responsable, non seulement dans ses achats, mais à travers son comportement (lutte contre le gaspillage...) en privilégiant parfois l'usage du bien, via la location, plutôt que son acquisition (automobile, bricolage, jouets...).

▪ L'innovation

Dans certains secteurs (produits technologiques, articles de sport, habillement...), le consommateur est désormais très sensible à la rotation des produits ou des collections. Il change souvent ou revend pour acheter le dernier modèle. Le développement de la consommation collaborative est un des aspects de cette évolution.

▪ Le service associé

Pour continuer à attirer ses clients, le magasin devient un lieu de nouveaux services, que ce soit la réparation de vélos, la fabrication de sushis, la fabrication de produits personnalisés, l'aide à la réalisation de ses projets (aménagement de la maison : travaux, conception...). Emergence de nouvelles modalités comme le showrooming (réalité virtuelle au service du showroom), ou tout simplement la réservation et/ou le retrait de produits...

2. Les Impacts de la transition écologique sur les entreprises, les emplois et les compétences

Afin d'accompagner l'évolution des métiers du commerce, notamment dans le cadre de la transition écologique, les branches ont ouvert un axe dédié à cette thématique dans un but prospectif et expérimental.

Par ailleurs, elles ont voulu renouveler, moderniser, leur outil prospectif (digital, intelligence artificielle...), visant à communiquer avec les entreprises et à les accompagner, ainsi que leurs salariés, dans la gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour :

- Développer une stratégie globale d'évolution des branches en optimisant les ressources, organisations et processus ;
- Anticiper et préparer les changements/évolutions ayant un impact en termes d'emplois et de compétences : état des lieux, évaluation des écarts, prospective métier, compétences, certification ;
- Encourager l'engagement des employeurs socialement responsables.

Les enjeux de la transition écologique pour les entreprises du secteur du commerce et de l'outillage des branches par un portail prospectif 'intelligent' sont donc particulièrement importants. Cette anticipation est matérialisée par la mise en œuvre d'un portail prospectif.



II. CHAMP D'APPLICATION

Le présent EDEC est signé par les 19 branches professionnelles du Commerce adhérentes à l'Opcommerce.

1. Présentation synthétique du secteur du Commerce :

L'ensemble de des branches adhérentes à l'Opcommerce représente :

Noms Branches Professionnelles	Tranches effectif	Nbre entreprises	Effectif total
Bricolage	-50	1 300	17 090
	50+	45	55 375
Total Bricolage		1 345	72 465
Commerce à distance	-50	2 115	9 171
	50+	58	19 345
Total Commerce à distance		2 173	28 516
Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)	-50	8 227	112 735
	50+	1555	557 677
Total Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)		9 782	670 412
Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie	-50	2 294	8 014
	50+	21	7 608
Total Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie		2 315	15 622
Commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers	-50	18 796	65 395
	50+	51	8 990
Total Commerce de détail de fruits et de légumes, épicerie et produits laitiers		18 847	74 385
Commerce succursaliste de la chaussure	-50	123	1 695
	50+	28	13 654
Total Commerce succursaliste de la chaussure		151	15 349
Commerce succursaliste de l'habillement	-50	465	4 253
	50+	146	87 897
Total Commerce succursaliste de l'habillement		611	92 150
Commerce de Détail Non Alimentaire	-50	13 803	44 876
	50+	74	36 790
Total Commerce de Détail Non Alimentaire		13 877	81 666
Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager	-50	5 049	15 223
	50+	50	41 391
Total Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager		5 099	56 614
Coopératives de consommateurs	-50	36	179
	50+	5	5 518
Total Coopératives de consommateurs		41	5 697
Entreprises de la distribution en chaussures, jouets, textiles et mercerie	-50	1 562	10 028
	50+	48	5 889
Total Entreprises de la distribution en chaussures, jouets, textiles et mercerie		1 610	15 917

Noms Branches Professionnelles	Tranches effectif	Nbre entreprises	Effectif total
Entreprises de la filière sports-loisirs	-50	5 078	17 446
	50+	45	36 118
Total Entreprises de la filière sports-loisirs		5 123	53 564
Grands magasins et Magasins populaires	-50	224	1 217
	50+	23	31 121
Total Grands magasins et Magasins populaires		247	32 338
Import-Export	-50	3 820	19 746
	50+	90	12 047
Total Import-Export		3 910	31 793
Jardineries, graineteries	-50	1 638	12 550
	50+	32	7 600
Total Jardineries, graineteries		1 670	20 150
Négoce de l'ameublement	-50	5 680	27 543
	50+	28	32 829
Total Négoce de l'ameublement		5 708	60 372
Optique-lunetterie de détail	-50	7 439	23 652
	50+	23	6 697
Total Optique-lunetterie de détail		7 462	30 349
Papeterie et fournitures informatiques	-50	5 681	24 512
	50+	72	17 468
Total Papeterie et fournitures informatiques		5 753	41 980
Professions de la photographie	-50	1 160	3 079
	50+	3	519
Total Professions de la photographie		1 163	3 598
Total général		86 887	1 402 937

En synthèse, ce sont près de 90.000 entreprises (1.402.937 salariés), réparties comme suit :

- 84.490 entreprises de moins de 50 salariés (97%),
 - Soit 418.404 salariés (30%).
- 2.397 entreprises de plus de 50 salariés (3%),
 - Soit 984.533 salariés (70%).

A noter que les chiffres des branches nouvellement intégrées ne sont pas définitifs et la tendance est à 90.000 entreprises soit 1,7 million de salariés)

2. Les atouts du secteur du Commerce :

- Un secteur jeune et intégrateur sur le marché du travail,
- Un secteur d'insertion et de réinsertion, porte d'entrée vers l'emploi,
- 1 jeune sur 4 commence à travailler dans le commerce,
- 1/4 des salariés du commerce n'a aucun diplôme,
- Plus de 150 métiers différents, accessibles à tous les niveaux de diplôme



La dynamique emploi-formation du secteur du Commerce (données 2015 sur les 13 branches historiques) :

- 113.137 salariés formés par des actions financées par l'Opco (tous dispositifs confondus, hors apprentissage),
- Près de 6.700 CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) préparés, dont 81% de CQP employé de commerce. Des CQPI agent logistique (Certificat de Qualification Professionnelle Inter-branches), CQPI vendeur conseil en magasin, CQPI vente conseil à distance, CQPI animateur d'équipes en milieu industriel et CQPI opérateur qualité sont déployés dans les branches,
- 25.618 contrats de professionnalisation,
- 17.369 contrats d'apprentissage,
- 2.170 bénéficiaires de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE),
- 1.192 bénéficiaires de Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP),
- 2.500 bénéficiaires accompagnés dans le cadre de «mutations économiques».

III. FINALITES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

La définition la plus courante de la transition écologique est celle d'une évolution de la société vers un nouveau modèle économique et social de développement durable qui transforme notre façon de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble afin de répondre aux grands enjeux environnementaux que sont le changement climatique, la raréfaction des ressources, la perte accélérée de la biodiversité et la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La transformation digitale est un bouleversement qui concerne la société dans sa globalité. La rapidité de cette transformation provoque de nombreuses mutations dans le fonctionnement des entreprises : nouveaux usages, nouvelles pratiques, nouvelles exigences clients, nouvelles exigences salariés, nouvelle stratégie, analyse de la Data, prospective plus fine...

Dans ce contexte de transition écologique et de révolution numérique, les branches professionnelles du commerce se sont mobilisées dans l'objectif d'anticiper en matière d'emplois et de compétences les conséquences de ces mutations qui impactent les entreprises et leurs salariés.

Dans une intention prospective et constructive, il s'agit de réaliser des actions concrètes et concertées autour de 2 axes (la transition écologique du commerce et la digitalisation de l'outil prospectif des branches professionnelles) pour :

- Accompagner les salariés à faire face aux changements en cours et à venir ;
- Accompagner les entreprises dans leur propre transformation, en les amenant à considérer la transition écologique et la révolution numérique comme des opportunités plutôt qu'une contrainte, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de la transition écologique et de bénéficier de la prospective des branches professionnelles au travers d'un outil digital.

IV. AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

Les priorités fixées conjointement par l'Etat et les partenaires sociaux des branches du commerce sont déclinées en deux axes d'intervention.

A l'ère des mutations économiques, numériques et écologiques, qui induisent des transformations humaines, la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique est nécessaire. A ce titre, les parties s'accordent sur les actions de l'Accord-cadre pour le développement des emplois et des compétences selon les 2 axes prioritaires suivants :

AXE 1 – La transition écologique du commerce

L'essor du numérique a ouvert le champ de vision du consommateur à 360° mais il s'est étourdi par une course folle à la consommation et est à présent en quête de sens... Il a pris conscience de l'état de la planète et veut être acteur du changement. Il souhaite réduire son empreinte carbone, manger bio pour préserver sa santé... il souhaite changer le monde !

Enjeu individuel, la transition écologique est aussi un enjeu mondial, un enjeu national. Il s'agit de faire évoluer la société vers un nouveau modèle économique de développement durable. L'enjeu est de sortir du triptyque « produire, utiliser, jeter » pour entrer dans une économie où l'on conçoit mieux, on utilise, on répare, on recycle.

Diverses initiatives éthiques d'entreprises ont déjà vu le jour, dans un état d'esprit engagé et désireux de protéger la planète tout en alliant efficacité numérique, éthique et écologie. De grandes entreprises encouragées par l'Etat se sont mises en ordre de marche : actives dans la transition écologique, elles valorisent les bonnes pratiques existantes et en explorent de nouvelles tout en impliquant leurs salariés.

Ces initiatives permettent de faire un pont entre inspiration individuelle du consommateur et inspiration des entreprises du commerce. L'enjeu de la transition écologique pour les entreprises du secteur du commerce est donc particulièrement important.

- **Objectifs de l'axe :**

La transition écologique est un enjeu mondial et national dans lequel la filière du commerce s'investit pleinement par l'implication active des branches professionnelles, dans le but d'accompagner les entreprises à concourir à son accélération. Cet axe vise à répondre aux enjeux de la transition écologique de la filière commerce qui voit son modèle totalement transformé. Cette transformation aura un impact sur les métiers et les compétences des salariés du commerce.

- **Cibles de l'axe :**

Les branches professionnelles, leurs entreprises, leurs salariés.

4 fiches actions y sont déclinées et sont autant de leviers d'actions pragmatiques :

▪ **Fiche Action 1**

Etude : Impact de la transition écologique sur les emplois et les compétences du commerce, à moyen terme

L'objet de l'étude est de livrer aux branches commanditaires des éléments concrets pour le secteur du commerce et des exemples pratiques d'actions, organisations que les entreprises pourront mettre en place afin de réagir au mieux aux impacts des évolutions écologiques en cours.

Cf. Fiche action 1 en annexe.

▪ **Fiche Action 2**

Ingénierie de formation et pédagogique sur les compétences en lien avec la transition écologique

Cette ingénierie est la résultante de la fiche action 1. Elle vise à accompagner la montée en compétences des salariés de la filière commerce par la création de blocs transversaux certifiants adaptés aux réalités du marché et à mettre en place une ingénierie de formation sur mesure et digitalisée.

Cf. Fiche action 2 en annexe.

▪ **Fiche Action 3**

Diagnostic et accompagnement à l'enjeu de la transition écologique

Sur la base des résultats de l'étude de la fiche action 1, construire un outil pragmatique de diagnostic de l'environnement et des pratiques écologiques de l'entreprise déclinable en plan d'actions et accompagnement vers une labellisation à identifier. Sous-jacent à cet accompagnement une sensibilisation-formation à l'écologie par l'économique est effectuée auprès du dirigeant. L'implication du dirigeant est en effet un facteur essentiel de réussite.

Cf. Fiche action 3 en annexe.

▪ **Fiche Action 4**

Diagnostic et accompagnement à l'enjeu de la transition écologique

Dans un cadre expérimental, afin d'accélérer la transition écologique, financer des actions de formation faisant intervenir des experts de la transition écologique en direction des TPE/PME.

Cf. Fiche action 4 en annexe.

AXE 2 – Le portail 'Prospective Compétences Métiers' de la filière commerce

Face à la rapidité des transitions numériques et écologiques en particulier, et aux évolutions d'organisation du travail, il est essentiel à moyen terme d'anticiper et d'identifier les évolutions des compétences, de comprendre la transformation des métiers actuels, d'accompagner leur évolution, leur transformation et parfois leur disparition. C'est un enjeu fort, non seulement pour les branches professionnelles, mais aussi pour les entreprises et les actifs (salariés, futurs salariés de la filière commerce).

C'est pourquoi, les représentants des branches professionnelles du commerce, organisées en filière économique cohérente, souhaitent renforcer leur effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine et agile des évolutions des métiers, via une approche par les compétences, au service des entreprises et des actifs.

Le projet de '**Portail Prospective Compétences Métiers**' de la filière commerce affiche une ambition forte par rapport aux actions déjà menées : celle de démontrer la véritable valeur ajoutée du plan d'actions innovant proposé par les branches professionnelles.

▪ **Objectifs de l'axe :**

Par la création d'un portail agrégeant les Datas disponibles, accompagner les branches professionnelles dans la transformation digitale des outils mis à leur disposition pour alimenter les travaux de prospective au service de l'emploi et des compétences. Les branches pourront mieux comprendre et analyser plus finement les données à leur disposition dans un but d'anticipation de l'emploi et des compétences à venir.

▪ **Cibles de l'axe :**

Les branches professionnelles.

1 fiche action est dédiée à cette thématique :

▪ **Fiche Action 5**

Portail 'Prospective Compétences Métiers' de la filière commerce

Alimenté par un groupe de travail composé des branches professionnelles, de leurs entreprises et de l'Opcommerce : Création d'un portail (webservices) qui proposera différentes fonctionnalités et clefs d'entrée pour permettre l'accès aux données de manière simple, intuitive, en offrant une expérience utilisateur optimale.

Cf. Fiche action 5 en annexe.

Le détail des actions figure dans les fiches actions en annexe du présent Accord-cadre.

L'ensemble des actions devront être conduites en intégrant la priorité transverse de l'égalité professionnelle.

La convention financière y faisant référence engage financièrement les parties.

V. CAPITALISATION ET MISE A DISPOSITION D'OUTILS

L'ensemble des productions et outils seront partagés entre les acteurs de la filière Commerce avec les autres branches ayant une activité relative au commerce et avec le Ministère du travail.

Ils seront ainsi partagés avec les différentes parties prenantes du Plan d'investissement dans les Compétences.

Chaque partenaire du présent Accord-cadre s'engage à être garant et à permettre la diffusion et le partage optimal de chaque production issue de chaque travail mené dans le cadre de cet EDEC.

VI. MODALITES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

A. Comité de pilotage

Un comité de pilotage national (COPIL) est mis en place pour le déploiement des actions de l'Accord-cadre. Il est composé de représentants :

- De la DGEFP,
- Des organisations d'employeurs et de salariés représentatives dans les branches relevant de l'Opcommerce et signataires du présent Accord-cadre,
- De l'Opcommerce...

Sa présidence et son animation sont assurées par l'Etat et son secrétariat par l'Opcommerce. Il pourra associer le cas échéant, des acteurs institutionnels (autres ministères, Régions, Pôle emploi...) ou des experts en tant que de besoin.

Il a pour mission d'assurer le pilotage de l'Accord-cadre et également de valider et de contrôler le processus et les résultats de l'évaluation proposée par l'Organisme relais.

Le comité technique, lui rend compte de l'avancement des travaux, des résultats obtenus.

Ce comité de pilotage se réunira à minima une fois dans l'année et en tant que de besoin.

B. Comité technique

Un comité technique (COTECH) est mis en place pour chaque fiche action. Celui-ci est composé de représentants :

- De la DGEFP,
- Des organisations d'employeurs et de salariés représentatives dans les branches relevant de l'Opcommerce et signataires du présent Accord-cadre,
- De l'Opcommerce.

Sa présidence et son animation sont assurées par l'Etat et son secrétariat par l'Opcommerce.

Afin d'éclairer sa prise de décision et/ou en appui des réalisations, il pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, l'expertise de personnes qualifiées. Ces personnes seront choisies conjointement par l'Etat et les partenaires sociaux des branches impliquées sur la fiche action concernée, pour un champ d'expertise déterminé.

Le comité technique a pour mission d'impulser, d'orienter et d'assurer le suivi des actions relevant de la fiche action dont il a le pilotage technique.

Il se réunit à minima une fois par trimestre et en tant que de besoin.

VII. ORGANISME RELAIS

L'Opcommerce est mandaté par l'Etat et les partenaires sociaux des branches, pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord-cadre et en assurer le suivi. Il assure le portage administratif et financier de l'Accord-cadre.



Il a également pour mission :

- D'informer l'ensemble des structures et des partenaires de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et des actions dont ils peuvent bénéficier dans le cadre de l'EDEC,
- D'accompagner le pilotage de l'Accord-cadre (mise en place d'outils de suivi, participation aux comités de pilotage),
- De coordonner l'évaluation de l'Accord-cadre et de faire des propositions d'ajustements éventuels lors de la déclinaison de celui-ci.

VIII. FINANCEMENT

La mise en œuvre du présent Accord-cadre a pour objet de concentrer des ressources financières dans le but d'obtenir un effet levier en réponse aux enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontés les branches et les entreprises de la filière commerce, dans un contexte de transformations numérique et écologique important.

- L'EDEC Eco Prospective Commerce est estimé à un montant total de 1.169.121€,
- La part de l'Etat sera de 600.621€ €uros maximum pour la période,
- Elle est répartie sur les 2 axes ci-dessus exposés,
- Elle ne pourra excéder 50% du montant total de la dépense réalisée.

Un tableau prévisionnel des dépenses, axe par axe, et action par action, est annexé au présent Accord-cadre.

Les modalités de paiement sont précisées par une convention financière signée entre l'Etat et l'organisme relais.

D'autres moyens financiers pourront être assurés notamment par (et sans que cette liste soit limitative) :

- Les fonds mutualisés de la formation (France Compétences),
- Des financements spécifiques payés par les entreprises directement concernées et impliquées dans l'un des dispositifs mentionnés ci-dessus,
- Des lignes budgétaires « frais et études Observatoire des branches »,
- De tout autre financement tiers susceptible d'intervenir pour soutenir l'une des actions mentionnées ci-dessus.

La répartition des crédits et des frais de gestion par année, ainsi que les modalités de financement des actions prévues à l'Accord-cadre sont formalisées et précisées dans cette convention financière conclue entre l'Etat et l'Opcommerce.

Cette répartition prévisionnelle pourra être modifiée après validation par le comité de pilotage sans modifier le montant global de l'Accord-cadre. La participation de l'Etat au financement des opérations prévues s'effectue en application des règles relatives à l'encadrement communautaire des aides qui plafonnent la part des fonds publics dans de tels financements.

Le suivi de l'exécution est réalisé à l'occasion d'un bilan final restituant les opérations de l'année N-1. Les ressources financières mobilisées pourront être réexaminées à chaque bilan annuel en fonction des réalisations.

IX. DUREE

Le présent Accord-cadre se terminera au plus tard le 10 Février 2023.

Il prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans à compter de la date de signature :

- Les actions seront mises en œuvre jusqu'au 8 juin 2022,
- A titre exceptionnel pour des actions lancées tardivement ou rencontrant des difficultés de concrétisation, il est toléré leur clôture au plus tard au 31 juillet 2022,
- Les six derniers mois de l'Accord-cadre seront consacrés à la remise du bilan final et de l'évaluation de celui-ci.

Toute modification du présent Accord-cadre sera procédée par voie d'avenant, après acceptation du comité de pilotage.

X. PROPRIETE ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Les actions, outils et livrables réalisés dans le cadre de cet Accord-cadre sont la propriété conjointe des signataires.

Les actions et livrables issus du présent Accord-cadre peuvent être mis en ligne sur les sites Internet des signataires et faire l'objet d'une publication.

XI. CLAUSE DE RESILIATION ET DE REVISION

Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent Accord-cadre jusqu'à expiration de celui-ci.

▪ Révision

Toute modification des termes du présent Accord-cadre sera procédée par voie d'avenant signé par l'ensemble des parties, après acceptation du comité de pilotage.

Les dispositions relatives aux actions et au financement de l'Accord-cadre pourraient le cas échéant, être modifiées pour tenir compte de nouvelles dispositions résultant de la réforme de la formation professionnelle.

▪ Résiliation

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent Accord-cadre pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de 3 mois succédant à une mise en demeure de respecter les termes de celui-ci. Ce sera notamment le cas s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.



XII. EVALUATION

Le comité de pilotage procédera à une évaluation finale de la mise en œuvre de l'Accord-cadre selon des modalités qu'il définira. Menée au plan national, cette évaluation sera réalisée par un prestataire extérieur. Elle devra permettre d'analyser l'ensemble de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ainsi que l'impact des mesures retenues.

XIII. REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges entre l'administration et les autres signataires qui ne recevraient pas de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le mardi 11 février 2020

➤ **Pour l'Etat,**

Le Délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle,

Bruno LUCAS

*Pour le DGEFP
A. Lucas*

➤ **Pour l'Opcommerce,**

La Présidente

Chrystelle DERRIEN

La Vice-Présidente,

Véronique ALLAIS



➤ **Pour les branches professionnelles**

▪ **Bricolage**

Mme Chrystelle DERRIEN

Présidente CPNE

▪ **Commerce à distance**

M. Bertrand DECEUNINCK

Vice-Président CPNE

M. Philippe VANHOENACKER

Président CPNE

▪ **Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)**

M. Alexandre ROMI

Vice-Président CPNE

M. Jacques CREYSSEL

Délégué Général FCD

Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie

Mme Judith DONNEDIEU

Présidente CPNE

Mme Christelle CAMIER

Vice-Présidente CPNE





▪ Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers

Mme Christel TEYSSEBRE
Présidente CPNE

M. Didier PIEUX
Vice-Président CPNE

▪ Commerce succursaliste de la chaussure

M. Christian SIBSON
Vice Président CPNE

Mme Sylvie ZOLNIAN
Vice-Présidente CPNE

M. Denis PERRICHON

▪ Commerce succursaliste de l'habillement

M. Samuel LE METAYER
Président CPNE

Mme Patricia BIGOT
Vice-Présidente CPNE

UPRA VAN Daley -

▪ Commerces de Détail Non Alimentaires – CDNA

M. Claude CUNY
Président CPNE

M. Patrice VERET
Vice-Président CPNE



- **Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager**

Mme Jeanine LAVILLE

Présidente CPNE

J. Laville

Mme Marie-Anne FRANCKERIES

Vice-Présidente CPNE

[Signature]

- **Coopératives de consommateurs**

M. David SAGIT

Président CPNE

[Signature]

Mme Laurence GILLET

Vice-Présidente CPNE

[Signature]

- **Entreprises de la distribution en chaussures, jouets, textiles et mercerie**

Mme Anne HERY

Vice Présidente CPNE

[Signature]

M. Jean-Marie ARGENCE

~~Vice~~ -Président CPNE

[Signature]

- **Entreprises de la filière sports-loisirs**

Mme Candice LEBETTRE

~~Mme Céline COURVALET~~

Vice-Présidente CPNE

P. Afféard

M. Frédéric TUECH

~~Vice~~ -Président CPNE

[Signature]



▪ Grands Magasins et Magasins Populaires

Mme Christine DEKERCK ADT
Présidente CPNE

M. Christophe FOURNIER
Vice-Président CPNE

▪ Import-Export

M. Joël CHIARONI
Président CPNEFP

Mme Sarah MATTEI
Vice-Présidente CPNEFP

▪ Jardineries et graineteries

Pascale MENDY
Présidente CPNE

▪ Optique-lunetterie de détail

M. Patrick BOLLE
Président CPNE

Vice-Président



M. Arnaud LAFROGNE
~~Vice-Président~~ CPNE

21

▪ **Papeterie et fournitures informatiques**

M. Bernard AUGE
Président CPNE

P.O. E. Fricand

M. Georges GERARD
Vice-Président CPNE

▪ **Professions de la photographie**

M. Philippe PAILLAT
Président CPNE

▪ **Négoce de l'Ameublement**

M. Denis GRAVELEINE
Président CPNE

M. Didier PIENNE
Vice-président CPNE

P.O. P. BACON

